



Esnandes

être à la rencontre...

CCAS – Compte rendu du CA du mardi 26 septembre 2017

L'an deux mil dix sept , le 26 septembre à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président Didier Geslin.

Date de la convocation : le 18 septembre 2017

Présents : Didier Geslin, Anne Canaud, Brigitte Maindron, Christian Vignaud, Lucien Texier, Anne Fréhel, Bernard Brunet, Alain Bouvet, Sylvie Sauvignon,

Absents représentés : Claudette Palluau, par Anne Canaud – Michelle Gloux par Lucien Texier

Absents excusés :

Absents : Joseph Merceron, Catherine Fillon

Secrétaire de séance : Anne Canaud

Invité : Frédéric Gloria

- Approbation du dernier compte rendu : Approuvé moins de 2 abstentions de Mrs Brunet et Bouvet qui étaient absents excusés lors du Conseil d'Administration du mardi 30 mai 2017.
- Projets de délibérations :

● 2017 – 01/09 : Adhésion à la mission optionnelle de remplacement et de renfort du CDG 17

Monsieur le Président fait part des missions optionnelles développées par le Centre de Gestion et la possibilité pour la collectivité d'y faire appel en cas que besoin.

Indique que dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnels (en contrats) telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Une convention qui précise les tâches confiées à l'agent, la durée de la mission et le remboursement de la mise à disposition est, le cas échéant, conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président, ou son représentant légal, à faire appel en cas que besoin au service remplacement du Centre de Gestion et de renfort et à signer la convention de mise à disposition.

● 2017 – 02/09 : Octroi d'un don en argent aux bénéficiaires des victimes des collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin

Monsieur le Président rappelle que le passage de l'ouragan IRMA dans les zones des caraïbes, a frappé douloureusement, les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, provoquant de nombreux décès et des dégâts considérables.

Au regard de la situation, Monsieur le Président propose d'affecter une partie du solde restant des dons non utilisés de la tempête XYNTHIA aux bénéficiaires des victimes des collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. De verser le don à une des Organisations Non Gouvernementales mobilisées sur place soit la Protection Civile soit la Croix Rouge.

Monsieur Bouvet exprime qu'il est bien entendu sur le principe favorable à cette proposition de solidarité. Cependant, il s'interroge sur le fait que cette proposition émane du CCAS et non de la commune. Enfin, il trouve très gênant, même si cela semble légalement possible, d'utiliser des dons initialement destinés aux victimes de la tempête Xynthia.

Monsieur Brunet est en accord avec les arguments de *Monsieur Bouvet*, notamment sur l'utilisation des dons rattachés à la tempête Xynthia.

Madame Fréhel demande si une partie du solde restant des dons non utilisés ne pourrait pas être utilisée pour financer des opérations visant à la protection du village

Monsieur Brunet est d'accord avec *Mme Fréhel* et propose de financer les réparations de la pompe située sur la digue des Misottes.

Monsieur le Président prend note de cette proposition qui sera étudiée lors d'un prochain Conseil d'Administration. Le cas échéant cette opération pourrait être inscrite au budget primitif de 2018.

Monsieur Vignaud s'étonne que la totalité des dons de la tempête Xynthia n'ait pas été utilisée après l'événement ce qui aurait évité cette situation.

Monsieur Bouvet lui répond, qu'après avoir paré aux urgences et aux besoins financiers, le solde avait été conservé afin de répondre à d'éventuelles nouvelles demandes d'aides. Il était également important d'attendre les indemnités des assurances. Il s'est avéré qu'il n'y a pas eu de nouveau besoin, ni de nouvelle demande faite au CCAS. Une partie des dons avait été utilisée pour des achats liés à la protection du village. (réserve communale).

Monsieur Texier redit son étonnement, en tant que donateur au moment de la tempête Xynthia, de la non utilisation de l'intégralité des dons. Il pense que cet argent aurait sans doute aidé les victimes de la tempête. Enfin il se questionne sur la légalité à utiliser le solde des dons pour autre chose que ce pourquoi ils avaient été accordés. *Monsieur le Président* répond qu'avec la délibération cela est légalement possible.

Madame Fréhel fait part au Conseil d'Administration de sa connaissance d'une personne proche qui réside depuis 15 ans à Saint-Barthélémy. Ce contact, dans l'éventualité ou la proposition d'accorder un don est retenue, permettrait de cibler localement des bénéficiaires (écoles, clubs sportifs...) victimes de l'ouragan sans avoir recours aux Organisations Non Gouvernementales.

Monsieur le Président émet par ailleurs des réserves sur les dons qui peuvent être accordés à des ONG, et dans utilisation qui peut en être fait. *Monsieur le président* précise que ces réserves ne remettent évidemment pas en cause le travail réalisé par ces mêmes organisations.

Monsieur le Président poursuit sur le fait qu'il faut peut-être distinguer Saint-Martin de Saint-Barthélémy. Cette dernière à sans doute d'avantage de moyens et une population qui est moins dans le besoin. La pertinence d'accorder un don pour la collectivité de Saint-Barthélémy peut se poser

Monsieur Brunet demande si l'on peut envisager d'attribuer un don sur une autre ligne de trésorerie.

Monsieur Gloria, répond que cela peut sans doute être possible sur l'article 6561 « secours en argent ».

Monsieur le Président autorise *Monsieur Gloria* à quitter momentanément la séance afin de vérifier les crédits restants sur cet article.

Madame Maindron voudrait savoir si les personnes qui avaient fait un don lors de la tempête Xynthia seraient d'accord pour l'attribuer à une autre cause. Il serait cependant très compliqué voir impossible de recontacter tous les donateurs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'émettre un avis défavorable à la proposition faite par *Monsieur le Président* d'affecter une partie du solde restant des dons non utilisés de la tempête XYNTHIA aux bénéfices des victimes des collectivités territoriales de Saint-Barthélémy et Saint-Martin.

Abstention	Pour	Contre
2	3	6

– Aide alimentaire : nouvelles demandes

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
M. S S Mme C LM	1	2	2 434	Pôle emploi	956,35	Loyer	450,00
			245	Salaire	164,59	Assurances	65,85
				CAF - AL	184,00	Gaz + électricité	127,00
						Eau	66,00
						Téléphone	20,00
						Taxe habitation	13,00
						Mutuelle	-
						Crédit bancaire	204,26
				Total	1304 ,94	Total	946,11
Dettes sur loyer = 360,52 €							
Revenus – charges = 358,83 / 3 personnes = 119,61 €							
Avis du CCAS : Favorable à l'unanimité							

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme A V		1	11880	Pôle emploi	871,50	Loyer	446,01
				CAF - AL	162,00	Eau	35,00
						Gaz + électricité	80,00
						Assurances	67,56
						Téléphone	20,00
						Mutuelle	20,00
						Taxe d'habitation	25,00
				Total	1 033,50	Total	693,57
Revenus – charges = 339,93 €							
Avis du CCAS : défavorable à l'unanimité							

– Aide alimentaire : renouvellement

Bénéficiaire	Part enfant(s)	Part adulte(s)	Revenu fiscal	Revenus		Charges	
Mme M C	1	1	11427	ASS	497,76	Loyer	542,22
				CAF – AL	353,00	Eau	40,00
				Pension alimentaire	80,00	Gaz + électricité	81,00
						Assurances	59,38
						Téléphone	20,00
						Mutuelle	71,00
						Taxe d'habitation	35,00
						trop perçu sur P Alimentaire	41,50
				Total	930,76	Total	890,1
Revenus – charges = 40,66 / 3 personnes = 13,55 €							
Avis du CCAS : favorable à l'unanimité							

– Repas des aînés

- La date est fixée au dimanche 19 novembre 2017
- L'animation sera assurée par TWIN MUSETTE
- Le repas sera assuré par «Jean - Jean »

Menu choisi :

- Assiette Charentaise
- Filet mignon de porc avec une poêlée de légumes forestières
- Salade et fromage

Le dessert sera comme l'année dernière commandé chez le boulanger/pâtissier de la commune

– Chocolat des aînés

• La date de la distribution est fixée au samedi 16 décembre 2017

• Le fournisseur devrait être SARL FINESSSES, pour des chocolats « Léonidas »

Pour le moment SARL FINESSSES propose les meilleurs prix mais Madame Canaud se rendra à la boutique « Léonidas » afin de connaître les tarifs proposés.

– La situation des animateurs en contrats aidés

Nombre de contrat	Date de fin des contrats	
1	30/09/17	Pas de renouvellement possible
1	12/03/18	Contrats théoriquement reconductibles Nous sommes en attente d'information de la part du gouvernement
1	31/03/18	
1	14/05/18	
1	25/05/19	Emploi d'avenir qui ne pourra pas être renouvelé au terme des 3 ans

Le gouvernement a décidé de geler le dispositif des contrats aidés pour la fin de l'année 2017.

Pour l'année 2018 nous n'avons pas d'informations précises.

Le Conseil d'Administration est informé des risques que cette situation représente pour la structure.

L'ALSH se doit de répondre aux obligations légales qui portent sur les taux d'encadrement des enfants.

Il est rappelé que tous les accueils périscolaires (avant et après l'école, la pause méridienne, les TAP, les mercredis après midi) et extrascolaires (vacances) sont gérés par l'ALSH.

Il est à craindre, si nous n'avons pas plus de précisions, que le budget primitif 2018 ne soit pas conforme à la réalité de l'exercice. L'étude technique va débuter et des propositions budgétaires et/ou de fonctionnement seront faites .

– Les projets du CCAS

• Santé bien être : partenariat avec le département, le CCAS de Puilboreau et l' Espace Camaïeux
L'atelier « à nos santés » se déroulera à Esnandes le mardi 21 novembre à la salle du Pousse Pied

• Atelier mémoire : partenariat avec l'association 3ème vague, le CLIC et l' Espace Camaïeux
Les ateliers ont débuté le lundi 25 septembre avec 15 participants

• Mobilité des seniors : partenariat avec le CLIC
Il n'y a pas eu de demande des habitants concernés

• Seniors et alors : partenariat avec le CCAS de Puilboreau, l' Espace Camaïeux et la Mutualité Française .
Pour ce projet le CCAS se contentera d'orienter les personnes intéressées

– Questions diverses

• Monsieur Brunet demande où en est la situation de M BD.

Les devis pour la toiture du logement ont été réalisés et transmis à l'UDAF.

Un rendez vous est prévu entre la commune/CCAS et l' UDAF afin d'évoquer la mise en œuvre des travaux (financement, stockage des affaires personnelles, gestion de « l'après travaux »...)

• Aide alimentaire

Madame Canaud souhaite que le planning soit revu, au regard de l'indisponibilité de Monsieur Merceron. Monsieur Texier précise qu'il faut être à Saint-Xandre, les jours de la distribution à 8h.

Il se propose, ainsi que Monsieur Vignaud, d'assurer un roulement pour se rendre à Saint-Xandre.

Monsieur Brunet qui est sollicité, explique qu'il ne lui sera pas possible de participer au fonctionnement de l'aide alimentaire, suite à des engagements pris par ailleurs.

Un nouveau planning est établi :

Jeudi 28 septembre	C VIGNAUD - L TEXIER
Jeudi 12 octobre	C VIGNAUD – M GLOUX
Jeudi 26 octobre	L TEXIER - S SAUVIGNON
Jeudi 09 novembre	M GLOUX – A CANAUD
Jeudi 23 novembre	C VIGNAUD – B MAINDRON
Jeudi 07 décembre	M GLOUX – A CANAUD
Jeudi 21 décembre	C VIGNAUD - L TEXIER